



« Permis d'exploitation »

VOTRE FUTURE COMPETENCE :

Objectifs : aptitudes et compétences visées

Aptitudes:

- Connaître l'étendue de ses obligations mais aussi de ses droits.

Compétences :

- Être responsabilisé et sensibilisé aux dispositions légales liées à la vente d'alcool (dispositions extraites du Code de la Santé Publique) ;
- Connaître les obligations réglementaires applicables en rapport avec les clients, les voisins, salariés et administrations ;
- Assurer avec sérénité l'exploitation de son établissement grâce à la connaissance de ses droits et obligations ;
- Connaître les risques de sanctions spécifiques à la vente d'alcool.

Méthodes mobilisées, modalités d'évaluation :

Méthodes mobilisées :

- Exposé à partir de supports audiovisuels ;
- Apports de concepts et méthodes ;
- Remise de documents pédagogiques et d'outils pratiques.

Modalités d'évaluation :

- Quizz et évaluation des acquis en fin de stage.

Types de structures concernées et débouchés :

Débites de boissons à consommer sur place (licences restaurant, licence 3, licence 4).

Poursuite de formation, passerelles :

Notre offre de formation vous permet de développer des compétences complémentaires, nous consulter.

Accessibilité aux personnes porteuses de Handicap :

- Tous les sites sont accessibles ;
- Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap.

NOTRE OFFRE DE FORMATION :

Public visé :

Tout créateur, repreneur, futur exploitant d'un café, bar, brasserie, restaurant, hôtel, discothèque, ...

Prérequis :

Pas de prérequis.

Validation de la formation :

Certificat de réalisation de la formation : délivrance du CERFA N°14407*03 « permis d'exploitation ».

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Pas de VAE possible pour cette formation

Durée : 20 heures en centre

Modalités et délai d'accès :

Modalités : inscription validée après versement du règlement ou prise en charge du financeur ;

Date de démarrage : selon calendrier (cf page 2) ;

Délai d'accès : inscription jusqu'à J-7 (sous réserve de places disponibles) ;

Inscription : bulletin à compléter.

Tarifs : 545€ HT TVA non applicable

Cette formation n'est pas éligible au CPF.



PROGRAMME SYNTHETIQUE :

- Présentation liminaire de la formation ;
- La raison d'être de l'obligation de formation ;
- Présentation du permis d'exploitation ;
- Le cadre législatif et réglementaire ;
- Les sources de droit et les applications ;
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique ;
- La police administrative générale (code des collectivités territoriales) ;
- La police administrative spéciale (code de la santé publique) ;
- Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (Café, brasserie, restaurant...) ;
- Les conditions liées à la personne ;
- Les conditions liées à la licence ;
- La vie d'une licence ;
- Les déclarations préalables à l'ouverture ;
- Les obligations d'exploitation ;
- Les obligations liées à l'établissement ;
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques ;
- Arrêtés préfectoraux et municipaux permettant d'appréhender l'ensemble des obligations départementales concernant les débits de boissons et les restaurants notamment.
- Questions de connaissances acquises au travers le quizz ;
- Evaluation de satisfaction de la formation.

Programmation prévisionnelle 2eme semestre 2026

Sainte-Clotilde	Saint-Gilles-les-Hauts	Saint-Pierre
21,22,23 septembre	1,2,3 juillet	19,20,21 octobre
2,3,4 novembre	31 août, 1, 2 septembre	
	7,8,9 décembre	

[Licence d'un restaurant et débit de boissons \(interieur.gouv.fr\)](http://interieur.gouv.fr)

LIEU ET CONTACT :

Filière HRT-CENTHOR

1 route de l'Eperon St Gilles les hauts

fccenthor@reunion.cci.fr

0262 22 85 00

**Informations complémentaires et indicateurs de résultats sur le site
internet : www.reunion.cci.fr**